

Avant l'assemblée régulière, il y a eu tenue d'une assemblée de consultation publique sur les règlements 19-384,19-385,19-386 et 19-387 portant sur des modifications et des ajouts d'usages à certaines zones urbaines de la Ville de Murdochville, afin de créer des parcs et permettre un meilleur accueil en matière touristique. Un seul citoyen a participé à la consultation. Les règlements seront tous adoptés à l'assemblée régulière du Conseil municipal.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 8 AVRIL 2019, À 19 H 00, À SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE MURDOCHVILLE, SUR LA 5^E RUE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Martin Pelletier, maire-suppléant
Poste no 2 : Dawn Eden
Poste no 3 : Pierre-Marie Smith
Poste no 4 : Daniel Fournier
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix Blondin

Et :

Le directeur général et greffier par intérim : Paul Langlois

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 30.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**
- 2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE 7 MARS AU 3 AVRIL 2019, EXCLUANT LES DÉPÔTS-SALAIRES.**
- 6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2019.**

7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.
8. CORRESPONDANCE.
9. NOMINATION DU MAIRE-SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 8 JUILLET 2019.
10. ADOPTION DU RÈGLEMENT 19-384 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME 12-352 AFIN D'AJOUTER DES USAGES À LA ZONE 9Ha.
11. ADOPTION DU RÈGLEMENT 19-385 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME 12-352 AFIN D'ACCROÎTRE L'OFFRE EN MATIÈRE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE.
12. ADOPTION DU RÈGLEMENT 19-386 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME 12-352 AFIN D'AJOUTER DES USAGES À LA ZONE 14Hb.
13. ADOPTION DU RÈGLEMENT 19-387 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME 12-352 AFIN DE CRÉER DEUX (2) PARCS EN ZONE URBAINE.
14. PAIEMENT AU MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2019.
15. MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION ASSOCIÉE AU PROGRAMME TECQ (PROGRAMME PROVENANT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET D'UN CONTRIBUTION DE QUÉBEC).
16. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL.
17. APPELS D'OFFRES - RÉF. : EAU POTABLE.
18. OFFRE D'EMPLOI POUR COMBLER UN POSTE D'UN MONITEUR SAUVETEUR DE PISCINE POUR LA SAISON ESTIVALE.
19. ACQUISITION DE VALVES POUR INSTALLATIONS AUX PUIITS DE LA VILLE.
20. AFFAIRES NOUVELLES.
 - A)
 - B)
 - C)
21. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
22. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec le retrait du point 20 - AFFAIRES NOUVELLES - des éléments suivants :

15. MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION ASSOCIÉE AU PROGRAMME TECQ (PROGRAMME PROVENANT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET D'UN CONTRIBUTION DE QUÉBEC).

17. APPELS D'OFFRES - RÉF. : EAU POTABLE.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 11 mars et de l'assemblée spéciale du 26 mars 2019 sont déposés.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 11 mars et de l'assemblée spéciale du 26 mars 2019 soient et sont par les présentes acceptés tel que présentés.

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit avec les membres du Conseil les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 7 MARS AU 3 AVRIL 2019, EXCLUANT LES DÉPÔTS-SALAIRES.

Le directeur général et greffier par intérim, monsieur Paul Langlois, soumet pour approbation des membres du Conseil, le bordereau des déboursés pour la période du 7 mars au 3 avril 2019, excluant les dépôts-salaires, qui s'élève à 109 687,98 \$.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLOND
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 7 mars au 3 avril 2019 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 1323 à 1350, le dépôt direct 6 ainsi que les prélèvements 104 à 114 confirment le paiement des déboursés pour la période du 7 mars au 3 avril 2019 et totalisant le montant de 109 687,98 \$.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2019.

Le rapport des revenus et dépenses au 31 mars 2019 est soumis pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 31 mars 2019 se lit comme suit :

Revenus :

Au 31 mars 2019 : 1 039 609,92\$

Dépenses :

Au 31 mars 2019 : 394 090,38 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 31 mars 2019 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Les rapports d'activités du mois de mars 2019 du service des Travaux publics ainsi que du service des Incendies sont déposés.

8. CORRESPONDANCE.

01. Lettre de madame Lila Gagnon Brambilla, biologiste au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, relativement à notre projet de contrôle biologique des insectes piqueurs.

02. Lettre de monsieur François Legault, Premier ministre du Québec, transmise suite à sa rencontre avec le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, le 17 décembre 2018, et informant qu'un membre de son cabinet communiquera prochainement avec la Ville de Murdochville.

03. Courriel de RecycQuébec informant le versement de la compensation 2018 dans le cadre du régime compensatoire pour la collecte sélective des matières résiduelles.

9. RÉOLUTION 19-054 - NOMINATION DU MAIRE-SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 8 JUILLET 2019.

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil municipal de la Ville de Murdochville doit désigner un maire-suppléant qui possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge pour une période déterminée.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville procède par ordre alphabétique pour désigner le maire-suppléant pour une période de quatre (4) mois.

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la conseillère, madame Léonie Ste-Croix Blondin, soit et est nommée à titre de maire-suppléant pour la période du 11 mars au 8 juillet 2019.

10. RÉSOLUTION 19-055 - ADOPTION DU RÈGLEMENT 19-394 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME 12-352 AFIN D'AJOUTER DES USAGES À LA ZONE 9Ha.

CONSIDÉRANT le règlement 19-384 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME 12-352 AFIN D'AJOUTER DES USAGES À LA ZONE 9Ha.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement 19-384 - Règlement modifiant le règlement d'urbanisme 12-352 afin d'ajouter des usages à la zone 9Ha - soit et est adopté.

11. RÉSOLUTION 19-056 - ADOPTION DU RÈGLEMENT 19-385 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME 12-352 AFIN D'ACCROÎTRE L'OFFRE EN MATIÈRE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE.

CONSIDÉRANT le règlement 19- 385 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME 12-352 AFIN D'ACCROÎTRE L'OFFRE EN MATIÈRE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement 19- 385 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME 12-352 AFIN D'ACCROÎTRE L'OFFRE EN MATIÈRE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE - soit et est adopté.

12. RÉSOLUTION 19-057 - ADOPTION DU RÈGLEMENT 19-386 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME 12-352 AFIN D'AJOUTER DES USAGES À LA ZONE 14Hb.

CONSIDÉRANT le règlement 19-386 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME 12-352 AFIN D'AJOUTER DES USAGES À LA ZONE 14Hb.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement 18-386 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME 12-352 AFIN D'AJOUTER DES USAGES À LA ZONE 14Hb - soit et est adopté.

13. RÉSOLUTION 19-058 - ADOPTION DU RÈGLEMENT 19-387 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME 92-352 AFIN DE CRÉER DEUX (2) PARCS EN ZONE URBAINE.

CONSIDÉRANT le règlement 19-387 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME 92-352 AFIN DE CRÉER DEUX (2) PARCS EN ZONE URBAINE.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement 19-387 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME 92-352 AFIN DE CRÉER DEUX (2) PARCS EN ZONE URBAINE - soit et est adopté.

14. RÉSOLUTION 19-059 - PAIEMENT AU MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2019.

CONSIDÉRANT la facture 101413 du ministère de la Sécurité publique du Québec pour les services de la Sûreté du Québec à Murdochville au montant de 15 567 \$.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le paiement de la facture numéro 101413 du ministère de la Sécurité publique du Québec pour un montant total de 15 567 \$ soit fait au ministre des Finances au plus tard le 30 juin 2019.

15. MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION ASSOCIÉE AU PROGRAMME TECQ (PROGRAMME PROVENANT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET D'UNE CONTRIBUTION DE QUÉBEC).

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

16. RÉSOLUTION 19-060 - ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL.

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement québécois oblige les villes et municipalités à adopter un politique en matière de harcèlement, d'incivilité et

de violence au travail dans le but d'améliorer le climat de travail dans les villes et les municipalités du Québec.

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de ladite politique est d'assurer que les milieux de travail soient emprunts d'un bon climat et que les citoyens, travailleurs municipaux et élus agissent avec respect dans leur échange.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville adopte la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

QUE le directeur général et greffier par intérim, monsieur Paul Langlois, à rendre accessible ladite politique auprès des citoyens et des employé(e)s municipaux.

17. APPELS D'OFFRES - RÉF. - EAU POTABLE.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

18. RÉOLUTION 19-061 - OFFRE D'EMPLOI POUR COMBLER UN POSTE DE MONITEUR SAUVETEUR DE PISCINE POUR LA SAISON ESTIVALE 2019.

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal de combler les postes de moniteurs sauveteurs afin d'assurer l'ouverture de la piscine municipale pour la saison estivale en 2019.

CONSIDÉRANT les difficultés à combler lesdits postes depuis deux ans.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur général et greffier par intérim, monsieur Paul Langlois, soit et est mandaté pour effectuer les démarches pour combler les postes, incluant la diffusion publique de l'offre d'emploi.

19. RÉOLUTION 19-062 - ACQUISITION DE VALVES POUR INSTALLATION AUX PUIITS DE LA VILLE.

CONSIDÉRANT la nécessité de vérifier et d'ajuster certains éléments dont deux compteurs d'eau et des valves et des purgeurs dans les quatre puits de la Ville.

CONSIDÉRANT QU' une offre de services a été déposée pour répondre aux besoins de la Ville par la firme Groupe Oméga pour l'acquisition des pièces et leur installation.

CONSIDÉRANT QUE que l'offre de service totalise un montant de trente neuf mille quatre cent quatre-vingt-onze dollars (39 491 \$), avant les taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville autorise l'acquisition des équipements requis de la firme Groupe Oméga de Gaspé pour les puits de la Ville pour un montant de trente neuf mille quatre cent quatre-vingt-onze dollars (39 491 \$), avant les taxes, tel que soumis et en continuité avec les travaux et installations effectués en 2018.

QUE le directeur général et greffier par intérim, monsieur Paul Langlois, soit et est mandaté pour vérifier si ces acquisitions peuvent être financées dans le programme TECQ.

20. AFFAIRES NOUVELLES.

Aucun point n'est apporté.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Les questions posées reçoivent une réponse du maire, madame Délisca Ritchie Roussy.

22. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée à 20 h 14.

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY
Maire

PAUL LANGLOIS
Directeur général et
greffier par intérim